



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND - Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

Pouvoirs donnés : Aurélie ISNARD à Céline CASTELLS
Jacques JODAR à Augustin TEYSSIER

Absent : Gérard BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2025/056 : Création de trois emplois d'agent de maîtrise – Nominations suite aux promotions internes 2025 et recrutement d'un chef de cuisine au restaurant scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il apparaît nécessaire de créer trois emplois d'agent de maîtrise au sein des effectifs pour les raisons suivantes :

- Deux agents techniques titulaires du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe ont été inscrits sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2025 ;
- Le service de restauration scolaire nécessite à ce jour une restructuration avec la présence d'un chef de cuisine afin de garantir la qualité nutritionnelle des repas, la diversité des menus proposés, une gestion efficace des commandes et des stocks, un suivi de la démarche de labellisation Ecocert et du Projet Alimentaire territorial, un management efficace des équipes.
Ce poste sera ouvert sur différents grades : adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe et agent de maîtrise. Le tableau des effectifs fait



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

apparaître cinq emplois vacants d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe et un emploi vacant d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Cependant, aucun poste d'agent de maitrise n'est actuellement vacant c'est pourquoi il convient de le créer.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 17 suffrages exprimés,

APPROUVE à compter du 20 juin 2025, la création de trois emplois d'agent de maitrise pour les raisons suivantes :

- Nomination de deux agents des services techniques suite à inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025
- Recrutement d'un chef de cuisine au restaurant scolaire

APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »